

Il y a quelque temps, le gouvernement décidait de mettre tout en œuvre pour que la production industrielle atteigne son maximum, dans les ressources primaires, au niveau de la fabrication, au niveau secondaire et ainsi de suite. Les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Expansion économique régionale mettent les deniers publics à forte contribution pour assurer l'accroissement de la production industrielle.

Rien de tout cela n'est à la disposition du cultivateur. C'est pourquoi nous devons nous poser plusieurs questions. Est-ce là l'intention du gouvernement? Si oui, ce bill fait-il partie de sa politique? Le gouvernement veut-il, par ce bill, industrialiser le secteur agricole de notre économie? Industrialiser la culture? Évincer le cultivateur de la ferme familiale? Écarter le petit cultivateur de la terre et l'orienter vers les villes? Transformer l'entreprise agricole en une entreprise industrielle? Telles sont les questions que nous devons nous poser.

Ayant lu ce bill et les amendements dont nous sommes actuellement saisis, et examiné les politiques agricoles qu'il énonce de temps à autre, je suis porté à penser que telles sont bien les intentions du gouvernement et que ce bill n'est qu'une étape du processus. En ce moment, nous ne traitons pas principalement des offices de commercialisation, lesquels, bien entendu, peuvent aider énormément le cultivateur, mais de l'orientation de la politique du gouvernement. Par exemple, nous remarquons que la fabrication du fromage est maintenant rattachée à des notions industrielles. Cette activité, qui fait partie de l'agriculture, est maintenant en voie d'être industrialisée.

Nous remarquons, au sujet de la volaille, des porcs et d'autres produits de la ferme, que la politique tend vers l'intégration. Suivant ce régime, le détaillant ou l'industrie des provendes contrôlera et dominera le secteur agricole. De la sorte, évidemment, on déloge le cultivateur de la terre. Il doit abandonner la région rurale et aller habiter la ville. Le gouvernement essaie d'établir dans notre pays un régime agricole de caractère industriel et non pas rural. Un tel régime n'a pas le souci de la ferme individuelle, de la famille, de la collectivité rurale, etc.

Ce sont là des questions qui exigent des réponses. Monsieur l'Orateur, si je puis faire une brève digression—je ne veux pas enfreindre le Règlement, mais simplement faire une digression—je propose que nous considérions l'attitude du ministère de l'Expansion économique régionale, que nous vérifiions ce qu'il a dit et ce qu'on lui a dit de la vie rurale, de la vie familiale en milieu rural, et du sort des collectivités rurales lorsque, à la suite des projets industriels, de la recherche des profits, ou des desseins du gouvernement, nous tentons de réduire le nombre des cultivateurs et d'établir à leur place une sorte d'industrie de fabrication.

• (3.10 p.m.)

Le ministère de l'Expansion économique régionale a contribué à financer, s'il ne l'a pas financé entièrement, un groupement qui s'appelle le Conseil canadien de l'aménagement rural. Ce conseil a présenté son troisième rapport au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) en juillet 1970. Encore une fois, peu importe

[M. Howard (Skeena).]

que le ministère l'ait financé entièrement ou partiellement.

Ce rapport était adressé au ministre de l'Expansion économique régionale. Il porte presque uniquement sur les torts causés à la famille agricole et aux collectivités rurales à la suite de décisions politiques prises par le gouvernement fédéral. Il y est question de l'exode des populations agricoles vers les villes. On y conteste, non pas la validité de cet exode en soi, mais plutôt la nécessité et l'utilité de son ampleur. On y pose une question très réelle, à laquelle le bill et la Chambre doivent répondre.

Permettez-moi de citer brièvement ce rapport à la page 10. Le passage est souligné dans le rapport en anglais pour lui donner plus d'importance, et mieux attirer l'attention du gouvernement. On lit, au sujet de l'exode de la population vers les villes:

La vraie question n'est pas tant de savoir si la mobilité est nécessaire, mais dans quelle mesure elle est équitable, ni non plus s'il doit s'opérer un mouvement de ruraux vers la ville, mais quelles doivent en être l'intensité et la rapidité souhaitables du point de vue social et humain.

Je crois que les aspects sociaux et humains sont la pierre de touche de la politique agricole. Il est évident que la politique de ce gouvernement en matière d'agriculture ne tient aucun compte de ce concept. Le rapport est également arrivé à une conclusion—comme si c'était nécessaire, car tous les agriculteurs, tous ceux qui possèdent une ou plusieurs fermes le savent, mais au cas où le gouvernement ne le saurait pas, le Conseil canadien de l'aménagement rural en a profité pour y attirer l'attention du gouvernement—c'est une conclusion au sujet des écarts entre les revenus canadiens:

Une conclusion s'impose: les disparités du revenu canadien les plus frappantes n'existent pas tant entre les provinces qu'entre le secteur agricole et non agricole dans chaque partie du pays.

Ce passage est également souligné dans le rapport pour en bien marquer l'importance. Je ne le citerai pas, mais il y a dans le rapport tableaux et données statistiques qui démontrent que dans certains cas, pour certaines régions, les recettes agricoles comptent pour aussi peu que 27 p. 100 comparativement au revenu non agricole. C'est presque le quart de tout le revenu tiré dans une province. La question des prix et des coûts, à laquelle j'ai fait allusion plus tôt, est abordée. Une fois de plus, je cite le rapport:

L'agriculteur canadien, de fait, est pris dans une situation très analogue à celle du producteur de denrées des pays sous-développés, situation qu'envenime l'inflation.

Ce rapport est un document que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) devrait examiner attentivement, même s'il n'a pas été rédigé sous l'égide de son ministère. On y signale le fait que les revenus des fermes, des fermes familiales et des travailleurs agricoles sont inférieurs à ceux des communautés et des travailleurs non agricoles. On fait remarquer aussi que les possibilités d'emploi sont plus rares dans les régions rurales que dans les régions urbaines. On y mentionne que la qualité et le niveau de vie offerts aux cultivateurs et aux collectivités rurales dont la subsistance est subordonnée à l'agriculture sont moindres que dans les régions industrialisées ou les collectivités urbaines.